



Communiqué de presse

Intégration professionnelle des personnes handicapées : Accor renforce son engagement

Paris, le 22 mars 2006. _ La politique volontariste de Accor en matière de diversité et de lutte contre les discriminations se poursuit aujourd'hui par un accord de groupe favorisant l'intégration professionnelle des personnes handicapées.

L'engagement pris par Accor permettra notamment de recruter 120 personnes handicapées en trois ans et d'accueillir 100 stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle.

Plus largement, Accor vise, par cette signature, à mieux prévenir les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, ainsi qu'à sensibiliser ses équipes au recrutement de personnes handicapées.

En France, 463 personnes handicapées travaillent déjà actuellement chez Accor, ce qui représente un taux d'emploi de 4,26%.

Accor, présent dans 140 pays avec 168 000 collaborateurs, est leader européen et groupe mondial dans l'univers du voyage, du tourisme et des services aux entreprises avec ses deux grands métiers internationaux :

- **l'hôtellerie avec les marques Sofitel, Novotel, Mercure, Suitehotel, Ibis, Etap Hotel, Formule 1, Motel 6 et Red Roof Inn**, représentant plus de 4 000 hôtels et 470 000 chambres dans 92 pays, ainsi que ses activités complémentaires (restauration avec notamment **Lenôtre**, casinos et agences de voyages) ;
- **les services aux entreprises et aux collectivités publiques** : 21 millions de personnes dans 35 pays utilisent une gamme étendue de prestations (tickets et cartes restaurant et alimentation, services et assistance à la personne, motivation, fidélisation) dont **Accor Services** assure la conception et la gestion.

Contacts

Armelle Volkringer
Directeur de la Communication

Arnaud Leblin
Chef du Service de Presse

Tél. : 01 45 38 84 85

*Toutes les informations sur Accor sont disponibles sur Internet : **accor.com***